

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Le-developpement-durable-en-action-Special-Agenda-21-Comite21,3232.html>

L'actualité du Comité 21 et de ces adhérents

Le développement durable en action : Spécial Agenda 21

- Humain - Contribution Sociale - Réseau des acteurs du DD -



Date de mise en ligne : mercredi 2 février 2011

**Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés**

Entreprises, associations, collectivités, que font-elles ? Dans cette synthèse réalisée par le Comité 21, le réseau des acteurs du développement durable :

- ▶ **Le second Agenda 21 du Conseil général du Finistère**
 - ▶ **Agenda 21 de la Gironde passe à l'Acte 2**
 - ▶ **Nîmes Métropole valide son Agenda 21**
 - ▶ **Bilan de l'Agenda 21 de la Ligue de l'enseignement**
 - ▶ **Le Conseil général d'Eure-et-Loir prépare son diagnostic de territoires**
 - ▶ **St-Brieuc Agglomération co-construit son Agenda 21**
 - ▶ **Deux cabinets collaborent pour des Agenda 21 de petites communes**
 - ▶ **Le PLU en renfort de l'Agenda 21 de la ville de Mayenne**
 - ▶ **Plélan-le-Grand associe l'élaboration du PLU et de l'Agenda 21**
 - ▶ **Evaluation participative de l'Agenda 21 de Franche-Comté**
 - ▶ **Le Conseil régional des Pays de la Loire organise les débats sur les indicateurs de richesse**
 - ▶ **Un Baromètre du développement durable et solidaire qui donne la mesure de votre commune**
 - ▶ **SEDEL : Conseil en économie dans le Parc naturel régional du Luberon**
 - ▶ **« Climate » : un projet essonnien soutenu par l'Europe**
 - ▶ **Suivez le Coach Carbone® avec la Fondation Nicolas Hulot pour l'Homme et la nature**
 - ▶ **Nouvel outil de l'ADEME pour aider les collectivités dans leurs démarches climat**
- énergie**
- ▶ **Coordination nationale Bilan Carbone® pour le Cesi**
 - ▶ **Cannes dynamise le quartier de Ranguin**
 - ▶ **Colombes : bientôt son éco-quartier !**
 - ▶ **Livraison de l'école Saint-Exupéry, 1ère école à énergie zéro à Pantin**
 - ▶ **Adoma axe sur la stratégie énergétique**
 - ▶ **Le réseau départemental des Agenda 21 de l'Hérault participe au projet européen**
- WaterCoRe**
- ▶ **Réalisation d'une liaison verte Est-Ouest à Marne et Chantereine**
 - ▶ **Mise en place d'une trame verte à Courbevoie**
 - ▶ **Révolution dans la collecte des ordures ménagères**
 - ▶ **Valenciennes innove dans un réseau de chaleur à partir des eaux d'assainissement**
 - ▶ **Buvons responsable à Besançon !**
 - ▶ **Carquefou met en place un dispositif de micro crédit personnel**
 - ▶ **Bourges crée un Observatoire municipal des ondes électromagnétiques**
 - ▶ **La ville d'Orléans participe au Grenelle des ondes**
 - ▶ **Publication du guide Handironnement dans les Alpes de Haute-Provence**
 - ▶ **Mise en place de la thermographie aérienne en Seine-Saint-Denis**
 - ▶ **La ville d'Olivet innove dans une exposition participative**
 - ▶ **L'association Odcvl crée une mallette pour manger durable**
 - ▶ **La Cub publie un guide pratique de l'Agenda 21 scolaire**
 - ▶ **L'agglomération des Hauts-de-Bièvre sensibilise ses écoliers**
 - ▶ **L'Agenda 21 jeunesse de la ville de Marseille**
 - ▶ **Echophylle accompagne les Agenda 21 scolaires**

Un nouvel Agenda 21 à Rio ?

Signé en 1992 à Rio par 110 chefs d'Etat et de gouvernement, l'Agenda 21, programme d'actions pour le XXIème siècle, a été décliné diversement dans le monde et, en particulier, via les Agenda 21 locaux, instruments de stratégie et de planification pour mettre en oeuvre le développement durable à l'échelle des territoires. Très orienté vers les problématiques environnementales, dans le nord de l'Europe, prenant en compte davantage le volet social dans le Sud, voire la culture à Barcelone en 2004, la batterie de centaines de mesures (cf. eau, déchets, santé, droits de l'homme etc.), définies à Rio, aura permis une certaine flexibilité en fonction des territoires et des contextes locaux.

Le type des acteurs concernés a également évolué. A l'initiative surtout des collectivités locales dans un premier temps, l'Agenda 21 a été érigé au niveau national, notamment en Norvège en 2003. Aujourd'hui, ce sont autant les établissements scolaires et d'enseignement supérieur et de recherche, les organismes publics, que les associations, voire les familles qui se lancent dans la démarche.

Fondée sur une gouvernance renouvelée, l'élaboration de l'Agenda 21 suppose l'association de la société civile et de toutes les parties prenantes (secteur privé, syndicats, associations, citoyens). Cette dynamique ne concerne plus seulement l'amont du projet mais également sa mise en oeuvre et, plus récemment, son évaluation. Par ailleurs, les moyens d'information, d'éducation, de consultation et de concertation ont suivi les avancées technologiques de l'information et de la communication. On a vu beaucoup de collectivités recourir aux outils numériques : interaction avec les citoyens via internet sur la vie des territoires, thermographie aérienne, visio-services administratifs, multimodalité etc.

L'Agenda 21 de 1992 n'aurait-il pas pris une ride ? Au-delà d'un éventuel débat sur son appellation (Agenda 22 pour le siècle suivant ?), une nouvelle stratégie est indispensable, impulsant notamment des choix opérationnels en matière de recherche, de modernisation du tissu industriel, de formation professionnelle, d'intégration sociale. C'est pourquoi il faut relancer la dynamique planétaire sur le développement durable. L'ONU doit se doter d'une vision, d'un cap pour le développement durable, assorti d'objectifs-clés et d'un instrument d'évaluation auxquels tous les acteurs concernés pourraient se référer.

Cette démarche doit être portée par l'ensemble des gouvernements en partenariat avec les décideurs institutionnels, territoriaux, économiques, les experts associatifs et les citoyens. Il doit se concevoir en cohérence avec les grands principes onusiens. Ce Sommet de la Terre sera l'occasion de tirer le bilan de ce qui a été réalisé sur le développement durable, et de poursuivre nos efforts, notamment dans le domaine de la gouvernance.

Le Comité 21 préparera cette échéance avec l'ensemble de ses adhérents.

[Dorothee Briaumont](#)

 En savoir plus sur les Agenda 21 en France :
<http://cdurable.info/Territoires-durables-le-Comite-21-lance-portail-unique-demarches-agenda-21-en-France.3132.html>

Actualités des adhérents

 **L'AGENDA 21, AU COEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Second Agenda 21 du Finistère

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/finistere.jpg>] Engagé depuis 2003 dans une démarche de développement durable, le **Conseil général du Finistère** a voté le 5 Juillet 2010 son second Agenda 21.

Ce nouveau programme d'actions pour la période 2010 -2014 affiche l'ambition d'aller plus loin.

Il englobe maintenant l'ensemble de l'activité de la collectivité et se fixe six ambitions fortes à développer prioritairement : se loger ; développer une dynamique économique finistéenne autour des atouts majeurs du département ; mieux prendre en compte les enjeux énergétiques ; faire de la mer et du littoral un atout pour le Finistère ; faire du développement des services au public une priorité dans l'aménagement des territoires, et faire de l'accessibilité de tous à la culture, aux sports et aux loisirs un vecteur de cohésion sociale.

Parallèlement, sept axes incontournables ont été définis pour nourrir toutes les actions : agir pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap ; s'assurer de l'accès aux politiques, équipements et services ; intégrer l'égalité femme homme dans les politiques et interventions du Conseil général du Finistère ; généraliser l'évaluation ; construire une prospective et des visions partagées du territoire ; partager l'information et inscrire la démocratie participative dans le processus de décision du conseil général.

▶ Bruno Lemen - bruno.lemen@cg29.fr

Agenda 21 de la Gironde Acte 2

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/gironde.jpg>] Le 25 mars 2010, le **Conseil général de la Gironde** a adopté, par délibération, l'Acte 2 de l'Agenda 21 de la Gironde pour la période 2010-2012.

Si le premier programme d'actions impulsait le changement, cette nouvelle étape est un engagement de l'institution pour poursuivre ce qui existe déjà et intégrer le développement durable dans ses interventions.

L'évaluation largement concertée (notamment avec un panel citoyen) du premier programme a montré la nécessité d'approfondir encore la démarche dans une perspective d'amélioration continue ciblant : la lisibilité de l'Agenda 21, le portage par tout le monde (élus et directions), le volet social et solidarité, les indicateurs de résultats et l'exemplarité.

L'Acte 2 prend donc l'option de rentrer dans le « coeur de la machine » en engageant notamment la conduction d'un « Agenda 21 de direction » sur la base du cadre de référence national par toutes les directions, la définition annuelle des objectifs transversaux prioritaires par l'ensemble des élus, le déploiement d'un logiciel et d'un système de suivi-évaluation de l'ensemble des 350 actions, des 30 Agenda 21 de direction, des objectifs transversaux girondins et des finalités du cadre de référence national accessibles par tous les agents et élus, la redéfinition d'une stratégie de communication (transparence et redevabilité) et de participation, etc.

▶ Julie Chabaud - j.chabaud@cg33.fr

Nîmes Métropole valide son Agenda 21

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/nimes-metropole.jpg>] L'Agenda 21 de **Nîmes Métropole** a été validé par son Conseil communautaire le 4 octobre 2010 dans une perspective de labellisation par le ministère de l'Ecologie en 2011.

L'ensemble de la démarche s'est appuyée sur le cadre de référence national, décliné à l'échelle territoriale de la Communauté d'agglomération.

L'Agenda 21 comporte 110 actions de développement durable retenues principalement sur avis d'un comité mixte de suivi-évaluation composé de membres du Conseil de développement, des communes et d'un référent par commission permanente de Nîmes Métropole.

Ce comité de 25 membres est désormais l'organe de pilotage de l'Agenda 21.

Pour cette sélection ont été utilisées des grilles d'évaluation « développement durable », des actions, ainsi que des critères d'opérationnalité jugés indispensables et en lien avec le « mode projet » (pilote du projet identifié, budget,

planning et objectifs évaluable).

Un dispositif de suivi-évaluation ex-ante (pour la sélection des projets) a ainsi été créé, tout comme un dispositif « ex-post » (suivi des actions, des orientations stratégiques et des effets du programme dans son ensemble).

Enfin, un dispositif annuel d'amélioration continu a été mis en place afin d'ancrer dans le temps cette démarche de développement durable.

▶ Cédric Bohun - cedric.bohun@nimes.fr

Ligue de l'enseignement : Bilan de l'Agenda 21

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/ligue-de-l-enseignement.jpg>]En 2007, la **Ligue de l'enseignement** a adopté son premier plan d'actions Agenda 21, le premier d'un mouvement d'éducation populaire. Celui-ci repose sur trois principaux axes : réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer qualitativement et quantitativement la consommation et adapter les activités et/ou en développer de nouvelles en cohérence avec une démarche de développement durable.

En 2010, le bilan montre que si tous les objectifs n'ont pas été atteints, de réelles avancées ont été constatées notamment sur l'intégration du développement durable dans différentes activités.

En effet, afin d'inciter les fournisseurs et prestataires de service à prendre en compte les exigences sociales et environnementales, une mention spécifiant ces exigences est désormais systématiquement apposée dans les appels d'offres de la Ligue.

De plus, le secteur « Vacances pour tous » a créé un référentiel qui identifie des fournisseurs et prestataires « responsables ».

Autre exemple, le secteur sportif (Ufolep) a formé 35 personnes au Bilan Carbone® aujourd'hui certifié par **l'ADEME**. Le bilan de ce premier plan d'actions a permis la mise en place du second qui vise l'amélioration continue des actions entreprises.

Il intègre également la dimension sociale en s'engageant à favoriser et mettre en oeuvre la diversité au sein de la Ligue de l'enseignement.

Ainsi, la réalisation d'un diagnostic social sera l'une des priorités de l'année 2011.

Quatre journées de formations en 2010 ont permis de faire partager l'expérience du siège à l'ensemble de son réseau pour qu'ils s'engagent dans des Agenda 21 associatifs.

▶ Hélène Guinot - hguinot@laligue.org

▶ UNE COLLABORATION A TOUS LES NIVEAUX

Diagnostic de territoires en Eure-et-Loir

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/eure-et-loir.jpg>]Le **Conseil général d'Eure-et-Loir** a engagé une démarche Agenda 21 en décembre 2009 pour faire du développement durable un axe structurant de ses interventions.

Actuellement, le diagnostic de territoires est en phase de conception.

Débuté en avril 2010, il rassemble les partenaires extérieurs ainsi qu'une soixantaine de cadres issus de toutes les directions et services répartis en six groupes de travail thématiques : solidarités, biodiversité, cultures, climat, urbanisation et territoires.

Ces groupes de travail participent à l'élaboration du diagnostic (collecte d'éléments, de données chiffrées, etc.) et à sa rédaction, en intégrant des zooms territoriaux (une approche par territoire du diagnostic).

Préalablement au lancement de ce projet, les présidents de commission ont tous été rencontrés afin d'évaluer avec eux les attentes du département quant à ce diagnostic.

En avril 2011, le document finalisé et la note d'enjeux qui en débouchera seront présentés au Président du Conseil

général.

Enfin, une collaboration avec les conseillers généraux permettra d'élaborer et de rédiger des propositions d'actions d'ici à la fin de l'année.

▶ Laurence Krief-Haudry - laurence.krief-haudry@cg28.fr

Agenda 21 St-Brieuc Agglomération

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/st-brieuc-agglo.jpg>]L'Agenda 21 de **Saint-Brieuc Agglomération** a été approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'agglomération du 16 décembre 2010.

Il est le fruit de plus d'un an et demi de travail partagé.

Comprenant 49 fiches projets, il s'organise autour de cinq axes : lutte contre le réchauffement climatique au profit d'un territoire durable ; cohésion sociale et solidarité dans l'habitat, sur le territoire et entre les territoires ; attractivité du territoire et épanouissement des habitants ; préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources ; responsabilité et exemplarité de Saint-Brieuc Agglo.

La collectivité s'est fait accompagner par un cabinet spécialisé pour la phase de diagnostic, puis a choisi de mener en interne les étapes de la concertation et de la rédaction du programme d'actions afin de rester au plus proche de la réalité du territoire et des partenaires qui l'ont accompagnée.

Avec un questionnaire, huit rendez-vous de concertation et plus de 500 propositions d'actions étudiées, l'Agenda 21 de Saint-Brieuc Agglo est un programme d'actions co-construit et ambitieux.

Afin d'assurer sa bonne mise en oeuvre, une instance de suivi et d'évaluation composée de représentants d'habitants, de partenaires institutionnels, associatifs et économiques et des 14 communes composant l'Agglomération a été créée.

[A télécharger](#) le hors série Agenda 21 du magazine de l'Agglo.

▶ Maud Singy - MSINGY@saintbrieuc-agglo.fr

Agenda 21 des petites communes

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/altamire.jpg>]En 2010, le cabinet d'études et de conseil en développement durable, **Altamire** (Angers), a réalisé un partenariat avec Osmoze (Orléans) pour élaborer conjointement des Agenda 21 et démarches d'éco-responsabilité auprès des collectivités dans les régions **Centre et Pays de la Loire**.

Les deux cabinets, avec une double culture entreprise-collectivité et des engagements communs dans le développement durable, ont pour objectif d'accompagner plus spécifiquement les collectivités de moins de 10 000 habitants en milieu rural et péri-urbain.

L'objectif est d'apporter des prestations de proximité pour rendre les Agenda 21 accessibles et opérationnels pour les petites communes.

Ce nouveau partenariat a déjà donné naissance à l'accompagnement de l'Agenda 21 des communes de Larçay (Indre et Loire), Ormes et Marigny les Usages (région orléanaise).

Altamire apporte ses compétences dans le domaine des études auprès des parties prenantes et un regard systémique du développement durable (prospective, études filière courte, etc.) et Osmoze les renforce et complète notamment par ses expériences en animation de démarche de développement durable (Agenda 21, ISO 26000, etc.) et de suivi de projets.

Les deux fondatrices d'Altamire et d'Osmoze s'attachent particulièrement à mettre en relation la commune avec le tissu économique local vers un développement territorial engagé et partagé par le plus grand nombre.

▶ Florence Brunet-Chauveau - fbrunet@altamire.com

 UN OUTIL D'ARTICULATION ET DE COHERENCE

PLU et Agenda 21 de Mayenne

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/mayenne.jpg>] En 2009, la **ville de Mayenne** a pris la décision de faire le bilan de son premier Agenda 21, avec pour objectif de se lancer dans une deuxième version plus ambitieuse.

Compte tenu de sa volonté d'inscrire le développement durable au coeur de l'urbanisme, la municipalité a alors choisi, fin 2009, de mener une concertation conjointe entre le Plan local d'urbanisme (PLU) et l'Agenda 21.

A partir de celle-ci, le PLU a été élaboré tout au long de l'année puis arrêté fin 2010.

Il représente sans conteste l'action la plus importante en 2010 dans la démarche de la ville en matière de développement durable.

L'aspect réglementaire et opposable du PLU permettra de renforcer le cadre de l'Agenda 21.

Le PLU affiche de nouvelles ambitions pour la Ville, parmi lesquelles : l'identification de corridors écologiques, notamment à travers l'inscription réglementaire du maillage bocager de la Ville (au titre d'élément du paysage) ; la mixité sociale à travers l'obligation d'intégrer 33% de logements sociaux dans les opérations créant au moins trois logements ; une baisse de la superficie des zones urbanisables par rapport au POS (Plan d'occupation des sols) et des orientations d'aménagement tenant compte des approches environnementales de l'urbanisme réalisées.

 Jean-Pascal Henri - jp.henri@mairie-mayenne.net

PLU et Agenda 21 de Plélan-le-Grand

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/plelan-le-grand.jpg>] Le 6 novembre 2010, une réunion publique organisée par la **Commune de Plélan-le-Grand** (Ille-et-Vilaine) a marqué le lancement de sa réflexion conjointe Plan local d'urbanisme (PLU) et démarche Agenda 21.

Près de deux cents personnes ont assisté à cette réunion qui posait la première pierre d'un vaste projet associant pour la première fois en France ces deux démarches.

Les deux documents sont envisagés conjointement afin que la réflexion sur l'urbanisme de la commune reste liée aux préoccupations environnementales

(déplacements, grignotage des terres cultivables, gestion de l'eau, etc.).

Suite à cette réunion, les cabinets de recherche (architectes et sociologues) travaillent sur un diagnostic de territoire afin de déterminer les orientations envisageables pour la commune qui seront débattues avec la population (avec table ronde puis restitution des travaux en fin de journée) lors d'un forum citoyen prévu le 19 février 2011.

En effet, les deux démarches sont ouvertes à tous les habitants et à tous les acteurs de la vie locale pour une meilleure transversalité et chacun est invité à s'exprimer et à faire des propositions dans un souci de concertation et de débat public.

A travers le PLU, l'échelle de la commune a été choisie pour son effet de proximité, plus propice à la mobilisation des habitants et à l'imprégnation de la culture du territoire.

Le coût des études se chiffre à 145 000 euros (dont 40% de subventions).

 Frédéric Chenu - communication@plelan-le-grand.fr

 VERS UNE EVALUATION PARTAGEE

Evaluation de l'Agenda 21 de Franche-Comté

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/franche-comte.jpg>] Dans le cadre de la mise en oeuvre l'Agenda 21 régional (2009-2011), le **Conseil régional de Franche-Comté** a souhaité qu'une évaluation soit ouverte à des citoyens francs-comtois, dans le cadre d'une démarche participative.

C'est ainsi que s'est constitué le comité évaluatif de son Agenda 21 en 2010, composé de : cinq conseillers régionaux, cinq membres du CESER, cinq experts et quinze citoyens volontaires.

Ce comité est une structure participative dont l'objectif est de produire une évaluation indépendante.

Ses travaux, dont les conclusions seront rédigées dans un rapport, permettront d'enrichir la réflexion du Conseil régional.

Il s'agit d'une démarche originale et expérimentale aidant à la diversité de regards critiques.

Le recrutement des citoyens volontaires s'est fait par un appel à candidature lancé via le bulletin de communication de l'institution, Internet et la presse.

Les quinze personnes retenues ont été sélectionnées via des critères géographiques (département) et de parité hommes-femmes.

Deux consultants indépendants ont été mandatés par la Région pour l'accompagner dans l'animation de ce comité évaluatif.

En 2010, le comité s'est réuni quatre fois et un premier rapport d'étape est en cours de production.

Il sera enrichi par de nouveaux travaux du comité sur 2011, ce qui permettra de faire des préconisations pour l'Agenda 21 deuxième génération prévu à partir de 2012.

Les conclusions de ses travaux seront présentées en séance plénière du Conseil régional et lors des assises régionales du développement durable.

► Sylvie Delorme - Sylvie.Delorme@franche-comte.fr

Indicateurs de richesse en Pays de la Loire

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/pays-de-la-loire.jpg>] La Région des **Pays de la Loire** a lancé en 2009 son Agenda 21 comprenant 165 actions réparties en six axes.

En 2010, le Conseil régional a lancé un projet en partenariat avec l'Observatoire de la décision publique, inédit à cette échelle en France, pour redéfinir des indicateurs de richesse qui donneront de nouveaux repères pour orienter l'action des pouvoirs publics et des autres décideurs du territoire.

L'objectif est de lancer les débats librement entre tous les acteurs volontaires - associations, entreprises, collectivités, réseaux, citoyens - sur « ce qui compte le plus pour aller dans le sens d'un développement durable », qui donne priorité à l'harmonie entre les humains et à l'harmonie entre les humains et la nature.

Pour ce faire, chacun est invité à organiser des débats, à son échelle, autour de ce sujet et des questionnaires en ligne permettent à tous ceux qui n'y participent pas de contribuer aux discussions.

Un dispositif régional sera ensuite mis en place pour recueillir les apports de ces travaux.

Cette étape avec l'ensemble des parties prenantes du territoire est cruciale et constitue la première phase pour légitimer ces nouveaux indicateurs appartenant à tous.

► Evelyne Prévôt - patricia.bruneau@paysdelaloire.fr

© photo Région pays de la Loire : Arnaud du Crest, Directeur Mission Observatoire, de la Société publique régionale des Pays de la Loire animant un débat au sein de la SEM

Baromètre du développement durable et solidaire

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/coherence-barometre.jpg>] Le réseau **Cohérence**, qui met

en synergie plus d'une centaine d'associations du Grand Ouest, a initié en 2008 en Bretagne un outil inspiré du « Duurzammheidsmeter » (miroir de la durabilité) des Pays-Bas et inédit en France : le Baromètre.

Il s'agit d'un outil à la disposition des représentants d'associations locales et des élus qui sont invités à y répondre conjointement.

Avec ses 114 questions, le baromètre est un très bon outil pour préparer un véritable Agenda 21 participatif à l'échelle de sa commune.

Il permet de façon simple et pratique de mesurer le degré d'avancement du développement durable et solidaire d'une commune à travers une centaine de questions simples déclinées selon quatre axes - économie, solidarité, environnement et citoyenneté - et qui alimentent un site Internet accessible à tous (<http://barometredudeveloppementdurable.org>).

En 2010, trois autres collectivités (**Pays de la Loire, Essonne et PACA**) ont rejoint la Bretagne dans cette initiative. La région PACA a sorti son propre questionnaire en mars 2010 et celui des autres collectivités est en cours de construction.

▶ Annaël Iszraelewicz - annael.iszraelewicz@reseau-coherence.org

▶ **OPERATION CLIMAT !**

SEDEL dans le PNR du Luberon

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/sedel-parc-regional-luberon.jpg>] Approuvée en mai 2009, la nouvelle Charte du **Parc naturel régional du Luberon** a été reconnue au même moment Agenda 21 local France.

Le programme SEDEL (Services énergétiques durables en Luberon), qui s'inscrit dans les objectifs de celle-ci, a démarré aussitôt après.

Le Parc a ainsi proposé à ses membres d'y adhérer en 2010 et moyennant une cotisation de 1 € annuel/habitant, les communes peuvent aujourd'hui bénéficier d'un service de conseil en économie d'énergie.

Les 32 premières communes adhérentes ont permis au Parc de recruter deux « économes de flux » avec pour mission de : faire un état des lieux de chaque commune et une saisie des factures énergétiques communales globales des trois dernières années ; saisir et analyser l'ensemble de ces données ; rechercher des solutions d'amélioration et en faire les pré-devis ; rédiger des fiches de préconisations ; présenter bilan et préconisations aux élus et suivre leur mise en oeuvre.

Fin 2010, 5 479 factures étaient saisies (pour 469 bâtiments et 255 postes d'éclairage public) et 108 fiches-préconisation présentées aux élus, génératrices de 92 656 euros d'économies/an (soit une moyenne de 2,75 € par habitant et 195 tonnes/an de CO2 évitées).

39 de ces préconisations ne nécessitent aucun investissement et 69 comportent un investissement indicatif inférieur à 250 €.

Fin 2010, 47 des 108 conseils étaient déjà mis en oeuvre.

Les outils de suivi et d'évaluation mis en place permettront de mesurer de façon précise l'impact de l'action dans la durée.

De nouvelles communes ont choisi d'adhérer au programme et, en 2011, le Parc recrutera un troisième « économe de flux ».

▶ Rose Meunier - rose.meunier@parcduluberon.fr

« Climate * » en Essonne soutenu par l'Europe

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/essonne.jpg>] En 2003 le **Conseil général de l'Essonne** s'engage dans une démarche de développement durable et solidaire qui se traduit par un Agenda 21 départemental

puis en 2009, par un Agenda 21 de territoire mobilisant 134 acteurs locaux au sein d'un programme de plus de 280 actions.

Action structurante de cet Agenda 21, le Conseil général adopte, en 2010, une Stratégie Climat Energie visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Essonne et à adapter le territoire aux impacts du changement climatique.

Cette dernière se décline pour la période 2010-2012 en 42 actions portées par le Département.

Dans le cadre du projet « Climate » financé à hauteur de 783 902 euros par le programme européen LIFE+, le Conseil général de l'Essonne se positionne comme chef de file de la question du climat en Essonne entraînant avec lui les acteurs du territoire vers un objectif de réduction des émissions de CO2 de -25% en 2020.

► Laurence Caille lcaille@cg91.fr

**Changing Living Modes : Acting in our Territory for the Environment : Changer de modes de vie : Agir sur notre territoire pour l'environnement*

Coach Carbone® de la Fondation Nicolas Hulot

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/fnh-coach-carbone.jpg>] Depuis octobre 2010, les foyers peuvent compter sur un nouvel outil pour faire des économies d'énergie et réduire leurs émissions de CO2 : le Coach Carbone®.

Initié par la **Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme** et l'**ADEME**, Coach Carbone® s'inscrit dans la continuité du Défi pour la Terre en proposant de passer à l'étape suivante : l'action.

Qu'il s'agisse de l'habitat, des transports, de l'alimentation, ou de l'équipement, Coach Carbone® a été créé pour aider les citoyens à mesurer leur impact en CO2 et les inciter à agir en meilleure connaissance de cause.

Gratuit et toujours accessible sur Internet, Coach Carbone® se met également à disposition des collectivités engagées dans un Agenda 21 ou un Plan climat énergie territorial (PCET) pour les aider à mobiliser les habitants, comprendre les freins et leviers d'actions du territoire pour aller vers un mode de vie collectif moins émetteur de CO2

► Claire Renucci - c.renucci@fnh.org

Nouvel outil climat énergie de l'ADEME pour les collectivités

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/ademe-pcet.jpg>] Les Plans climat énergie territoriaux (PCET) viennent apporter de l'opérationnalité sur la première finalité (lutte contre le changement climatique) de l'Agenda 21.

Depuis leur création, l'**ADEME** accompagne les collectivités désireuses de se lancer dans ce type d'initiative.

Aujourd'hui, avec la loi de juillet 2010 faisant obligation aux collectivités de plus de 50 000 habitants de se doter d'un PCET, environ 500 collectivités sont concernées.

Afin de les aider à atteindre leurs objectifs, l'ADEME a lancé un centre de ressources PCET en février 2010.

Celui-ci est unique et constitue une base de données utile aux collectivités souhaitant mettre en place cette démarche. Créé en collaboration avec le ministère de l'Ecologie, ce site se décline en quatre rubriques : les méthodes (informations relatives aux PCET, présentation, démarches de mise en oeuvre, financement) ; les actions (huit thématiques sur lesquelles agir pour lutter contre le changement climatique) ; les outils (diagnostic et pilotage, communication, documents de référence), et l'observatoire (mutualisation et restitution des démarches mises en place par les collectivités, création d'échanges entre collectivités sur les actions existantes).

Le site présente également le dispositif de formations de l'ADEME sur les PCET à destination des responsables de collectivités.

Ce soutien technique s'inscrit dans la continuité de la parution du guide méthodologique PCET disponible depuis avril 2009, du Bilan Carbone® et de l'offre de conseils thématiques sur l'urbanisme, le transport, les bâtiments, etc.

▶ Catherine Seguin-Jacques - catherine.seguin@ademe.fr

Bilan Carbone® pour le Cesi

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/cesi.jpg>] En 2010, dans le cadre de son Agenda 21, le **Cesi** (organisme de formation professionnelle et continue) a initié des Bilans carbone® (BC) pour ses 26 établissements. L'ampleur de cette action a nécessité une coordination nationale.

Afin de lancer ce projet dans les six grandes régions où le groupe est implanté, vingt référents développement durable ont été formés avec l'aide du Comité 21 et six chefs de projet BC ont été désignés au sein de groupes projets régionaux.

La promotion mastère spécialisé QSE (qualité, sécurité, environnement) de l'EI.Cesi d'Aix-en-Provence (Ecole d'ingénieurs) a également participé à cette initiative en concevant une mallette BC.

Dans le cadre d'un partenariat avec le REFEDD (réseau des étudiants pour le développement durable), le Cesi participe à l'encadrement pédagogique et la formation au BC Campus d'environ vingt élèves volontaires de l'EI (Ecole d'ingénieurs) par régions.

En février et mars 2011, il est prévu que l'**ADEME** forme douze salariés du groupe (soit deux par grandes régions) à la certification BC, afin qu'ils deviennent supports d'expertises et de conseils aux groupes projet BC dans les régions.

Dans cette même période, les élèves de l'EI présenteront les premiers bilans aux directeurs pour valider les plans d'actions.

Enfin, les BC des établissements et les plans d'actions retenus seront présentés aux élèves/stagiaires et personnel Cesi lors de la Semaine du développement durable au mois d'avril.

▶ Joël Striff - JStriff@cesi.fr

▶ **A CHACUN SON ECOQUARTIER**

Cannes dynamise le quartier de Ranguin

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/cannes.jpg>] Dans le cadre son Agenda 21 local, la **ville de Cannes** a décidé de réaménager le quartier de Ranguin.

Aménagé au début des années 1970 pour accueillir du logement locatif social, cet espace est le reflet des choix de cette époque : éloignement du centre-ville, faible niveau d'offre en commerces et services privés, absence d'un véritable centre de vie, formes urbaines de qualités inégales, etc.

L'objectif du projet Coeur de Ranguin est d'insuffler un nouvel élan à ce quartier en lui redonnant une vraie place au centre de la ville et en s'appuyant sur les trois piliers du développement durable.

Afin de mettre en valeur la gouvernance initiée dans le cadre de l'Agenda 21 de Cannes, une large concertation auprès des habitants et des usagers a été menée en 2010.

Le projet offre une large place aux équipements publics avec notamment : la création d'une maison des services publics de 1500 m², l'amélioration et la mise en valeur de l'ensemble des logements locatifs de l'Office public de l'habitat, l'aménagement des rives de La Frayère et la création d'un parc public (« coulée verte »), le désenclavement du quartier, la création de cheminements piétonniers ainsi que le remplacement du centre commercial actuel avec la construction de nouveaux logements.

▶ Silvia Pelegri - silvia.pelegri@ville-cannes.fr

Colombes : bientôt son éco-quartier !

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/colombes.jpg>]Annoncée dans l'Agenda 21 municipal de **Colombes**, la réalisation d'un éco-quartier, sur le site anciennement occupé par la Marine nationale (boulevard Charles de Gaulle) entre cette année dans sa phase opérationnelle avec la construction des premiers logements. Anticipant les réglementations issues du Grenelle II de l'environnement, l'ambition environnementale de l'éco-quartier est définie par une Charte du développement durable.

Celle-ci engage chacun des partenaires de l'opération - constructeurs, aménageurs, concepteurs publics et privés - sur douze objectifs de performances environnementales : déplacements propres, gestion économe de l'eau, maîtrise des consommations énergétiques, choix des matériaux, gestion des déchets, mixité sociale et intégration à la ville, etc.

Lauréat en juillet 2010, en deuxième cession, du label « Nouveaux quartiers urbains » dans le cadre de l'appel à projet de la région Ile-de-France, la ville de Colombes bénéficie d'une dotation de 1 886 000 € contribuant à la réalisation d'équipements dans cet éco-quartier de la Marine qui montrera son visage définitif en 2015.

► Pauline Le Guern - pauline.leguern@mairie-colombes.fr

► DES BATIMENTS EXEMPLAIRES

Saint-Exupéry, 1ère école à énergie zéro à Pantin

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/pantin.jpg>]En septembre 2010, une nouvelle école a ouvert ses portes à 265 élèves de la **ville de Pantin**.

Projet initié en 2004, l'école de Saint-Exupéry s'inscrit dans la politique continue de développement durable de la municipalité, engagée notamment dans un Agenda 21 depuis 2005.

Comprenant cinq classes maternelles, six élémentaires, un centre de loisirs et un restaurant scolaire, elle est le fruit d'une longue réflexion qui a mené à l'excellence environnementale en matière de construction écologique.

Elle bénéficie ainsi d'une isolation optimisée, d'une construction bioclimatique avec un bilan énergétique nul sur l'année (panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, géothermie), d'un confort acoustique, d'un système de récupération d'eau de pluie, etc.

Pilotée par la Ville avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, la construction de l'école a coûté 14 millions d'euros (surcoût d'environ 25%) et s'est étendue sur une période de 18 mois.

L'équipe de maîtrise d'oeuvre a rassemblé dix bureaux d'études : architecte, acousticien, thermicien, paysagiste, etc., ainsi que de nombreuses entreprises.

► Régis Denos - r.denos@ville-pantin.fr

Adoma axe sur la stratégie énergétique

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/adoma.jpg>]Société d'économie mixte avec pour coeur de métier l'insertion sociale par le logement, **Adoma** inscrit ses missions dans les perspectives d'habitat durable des collectivités conformément aux principes de son Agenda 21 : garantir la valeur ajoutée sociale de ses missions, assurer la qualité, le confort et la performance environnementale de ses logements et affirmer sa démarche d'entreprise éco-citoyenne et responsable.

En plaçant 2010 sous le signe de la stratégie énergétique, Adoma s'est engagée dès juin 2010, dans la mise en oeuvre d'un plan d'actions transversales avec notamment un programme de 120 M€ de travaux d'amélioration thermique sur dix ans, défini après classement énergétique du patrimoine puis modélisation technique et

économique d'une hypothèse de traitement thermique global du parc.

Sont ainsi visés une réduction de 38 % des consommations d'énergie d'ici à 2020 et en anticipation de la RT 2012, le niveau BBC pour toutes ses nouvelles constructions depuis le deuxième semestre 2010.

C'est à cette fin qu'Adoma s'emploie à mobiliser les ressources financières que sont les Certificats d'économie d'énergie ou les aides de l'ADEME, à lancer des campagnes d'audits énergétiques et à faire de l'efficacité énergétique un axe prioritaire de recherche, de sensibilisation et d'optimisation de ses processus.

▶ Laetitia Culetto - laetitia.culetto@adoma.fr

▶ Photo : *Projet de Pension de famille et résidence sociale Adoma Faubourg du Temple sélectionnée parmi les lauréats de l'appel à projets Bâtiments Basse Consommation 2009 du Conseil régional et de l'ADEME d'Ile-de-France.*

© Agence SOA

▶ **GERONS ET PROTEGEONS NOS RESSOURCES**

Agenda 21 de l'Hérault et WaterCoRe

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/herault.jpg>] En 2010, le **Conseil général de l'Hérault** s'est appuyé sur son réseau départemental des Agenda 21 pour nourrir la réflexion sur l'un des volets du projet européen WaterCoRe dont l'objectif est de capitaliser des expériences en matière de gestion de l'eau face aux risques de pénurie liés aux changements climatiques.

Ce projet de coopérations régionales, dans lequel le Département s'est engagé à hauteur de 192 400 d'euros (dont 75% de subventions Feder), fédère 14 partenaires européens sous la coordination du Land de Hessen.

A travers des échanges d'expériences, des visites de terrain et des rencontres thématiques, il s'agit d'élaborer un recueil de bonnes pratiques et de formaliser une offre d'information et de formation.

Sur ce volet particulier, le département a en charge d'identifier les besoins des collectivités locales dans le domaine de la gestion de l'eau par la demande (maîtriser la demande et adapter l'offre à celle-ci). L'objectif est de construire des outils d'information et d'auto-formation pour le transfert de connaissance, qui seront mis à disposition des collectivités européennes sur une plate-forme en ligne.

Ainsi, le 7 décembre 2010, au cours d'une réunion plénière du Réseau, qui a réuni plus de 70 participants (dont la moitié d'élus), les référents du projet ont animé un atelier et recueilli les opinions des participants à l'aide de questionnaires (notamment sur une cible d'élus engagés dans un Agenda 21).

Ainsi, grâce à cette mise en réseau d'acteurs locaux du développement durable, le Conseil général dispose d'interlocuteurs avertis avec qui s'instaure un processus de dialogue alimentant la réflexion sur des nouveaux dispositifs.

▶ Christian Cazin - c-cazin@cg34.fr

Liaison verte à Marne et Chantereine

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/marne-et-chantereine.jpg>] En 2010, la Communauté d'agglomération de **Marne et Chantereine** a concrétisé un des enjeux de son Agenda 21 « recréer des liens par un aménagement et un habitat équilibrés, par un maillage des déplacements » en créant une liaison verte Est-Ouest.

Cet aménagement respectueux de l'environnement et techniquement exemplaire est le résultat d'un travail collectif auquel le conseil participatif de Marne et Chantereine est associé depuis l'origine.

En effet, inauguré le 18 septembre 2010, le dernier tronçon de plus de 3,2 km fait la jonction, à Vaires-sur-Marne, avec le cheminement cyclable des bords de Marne existant en amont, à l'Est du territoire intercommunal.

Jusqu'à l'extrémité Ouest de Chelles et du territoire de Marne et Chantereine, la liaison verte longe le canal d'où l'on rejoint la piste qui mène jusqu'à Paris et au delà.

Ainsi, Marne et Chantereine s'inscrit dans un esprit de « trame » en créant un nouvel espace attractif pour les habitants, au delà des limites du territoire intercommunal.

▶ Vincent Gastaud - v.gastaud@marne-chantereine.fr

Trame verte à Courbevoie

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/courbevoie.jpg>] Dans le cadre de son Agenda 21, la **ville de Courbevoie** s'est engagée à développer la trame verte de la ville et à préserver la biodiversité en milieu urbain.

A cet effet, elle a profité de la construction du nouveau collège Pompidou pour réaménager, durant l'été 2010, l'avenue Château-du-Loir.

Au centre de l'avenue, une voie perméable faite de pavés à joints végétalisés a été aménagée.

Les joints sont remplis d'un mélange de compost et de plantes vivaces tapissantes (pâquerettes, violettes, oeillets) qui sortiront de terre au printemps.

Sur le côté de l'avenue, une noue (fossé peu profond) a été mise en place et des graines plantées.

Ce fossé, récupère l'eau de pluie, régule l'hydrométrie en cas d'orage et se transformera bientôt en prairie fleurie.

L'objectif est de réduire les rejets d'eau de pluie dans le réseau d'assainissement et d'alimenter la nappe phréatique.

L'enjeu est d'autant plus important que les talus de la ligne SNCF qui passe à Courbevoie longent les aménagements et peuvent jouer un rôle de corridors écologiques à travers le milieu urbain.

Situé à proximité, l'avenue Château du Loir pourra bénéficier de cette continuité écologique et contribuera à l'amélioration de la qualité du paysage urbain.

▶ Alexia Roussel - a.roussel@ville-courbevoie.fr

Révolution dans la collecte des ordures ménagères

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/thann.jpg>] La **ville de Thann** est engagée dans la démarche Agenda 21 depuis le 12 février 2009.

Afin de contribuer à la gestion et la préservation des ressources, la Ville et la Communauté de communes du Pays de Thann ont mis en oeuvre une nouvelle politique de collecte et de facturation des déchets ménagers en 2010.

Celle-ci repose sur deux piliers, dont le premier est le tri.

Organisé depuis plus de dix ans en ramassage porte à porte pour les papiers, cartons, flaconnages plastiques et métalliques, il a été élargi à la collecte séparative des bio déchets.

Le deuxième pilier est celui de la facturation désormais calculée sur le volume des ordures ménagères résiduelles générées par chaque ménage.

Après un an de fonctionnement, le bilan montre une réduction de 60% du volume des ordures ménagères résiduelles à incinérer ou enfouir, la collecte de 1 500 tonnes de bio déchets (30% des volumes) transformées en compost de haute qualité, ainsi que l'accroissement du tri de 25% des tonnages.

Cette évolution a été largement soutenue par le Conseil général du Haut-Rhin, mais surtout par la majeure partie de la population, qui en a compris les enjeux, même si tout n'a pas toujours été facile.

▶ Martine Pointet - m.pointet@ville-thann.fr

Valenciennes : un réseau de chaleur à partir des eaux

d'assainissement

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/valenciennes.jpg>] Dans le cadre de son Plan climat et de son Agenda 21, la **ville de Valenciennes** a inauguré le 5 novembre 2010 un nouveau système de récupération de chaleur à partir de ses réseaux d'assainissement.

Ce processus permet tout à la fois de chauffer et de rafraîchir l'hôtel de ville de Valenciennes (8 500 m²).

Les eaux usées - avec une température naturelle comprise entre 11 et 17°C - sont récupérées grâce à un échangeur de chaleur placé dans la canalisation d'eaux usées et à une pompe à chaleur installée dans les bâtiments (dimensionnée pour une puissance de 300 kW dont 225 kW seront fournis par le réseau d'assainissement).

L'hôtel de ville réduira ainsi ses rejets en CO₂ de 200 tonnes/an et les contribuables de la ville économiseront environ 50 000 euros/an les cinq prochaines années, puis 100 000 euros/an.

A Valenciennes, 154 bâtiments communaux sont concernés pour une surface totale couverte de 200 000 m².

Ce système, couplé à la géothermie et au solaire, devrait permettre d'affranchir la Ville à hauteur de 60% en 5 à 10 ans des besoins énergétiques fossiles.

Intégré à un bâtiment public, ce procédé écologique est une première en France.

Le montant des travaux (démarrés en juillet 2010) s'élève à 1 152 000 euros hors taxe (subventionnés à hauteur de 79 % par l'**ADEME**) et génèrera un retour sur investissement dans les cinq ans.

► Yveline Lepillet - ylepillet@ville-valenciennes.fr

► **ET SANS OUBLIER LE VOLET SOCIAL**

Buvons responsable à Besançon !

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/besancon.jpg>] Dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique de réduction des déchets et d'insertion sociale, la **ville de Besançon** a mis en place un système de gobelets réutilisables pour les manifestations et événements organisés par les services de la ville ou ses partenaires.

Les gobelets sont fournis par Ecocup, une entreprise nationale faisant appel à des travailleurs en insertion.

Le Centre des handicapés au travail (CHAT) a en charge de gérer le stock, de distribuer les gobelets propres et de récupérer les sales afin de les laver.

Le système fonctionne en appliquant un principe de consigne par gobelet auprès des consommateurs de boissons qui sont libres de restituer ou non leur gobelet.

Chaque gobelet manquant est alors facturé à l'organisateur de la manifestation par le CHAT.

Pour l'organisateur, l'opération est neutre budgétairement puisqu'il a encaissé la consigne des gobelets manquants.

Il économise même l'achat de gobelets jetables et la gestion des déchets.

Sur le marché de Noël, 50 000 gobelets ont été mis en circulation avec environ 10% d'entre eux conservés par le public en souvenir.

Pour le CHAT, c'est une vraie nouvelle activité qui démarre et répond à son besoin de diversification.

Elle a permis à cinq travailleurs handicapés de réaliser la prestation de nettoyage gobelets pour 570 heures de travail sur une période de cinq semaines.

► Rokaya Toubale - rokaya.toubale@besancon.fr

Carquefou : dispositif de micro crédit personnel

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/carquefou.jpg>] Le 11 février 2010, la **ville de Carquefou** a voté la deuxième version de son Agenda 21 en Conseil municipal.

Celle-ci met particulièrement l'accent sur le développement du champ social avec notamment une thématique « Agir sur l'insertion sociale et professionnelle » (action 17).

Dans cette optique, la ville a signé le 26 octobre 2010 une convention de partenariat avec le Crédit municipal de Nantes afin de mettre en place un dispositif de micro crédit destiné aux personnes exclues du crédit bancaire classique.

Il se décline en « un microcrédit personnel garanti » et « un prêt restructuration ou prêt stabilité ».

Le premier, d'un montant de 300 à 3 000 euros, vise le financement d'achats courants, notamment d'équipement (garanti à 50% par le Fonds de cohésion sociale et à 50% par le Crédit municipal de Nantes).

Le second, d'un montant de 300 à 1 500 euros, permet de racheter un découvert ou un reste de crédit (garanti à 50% par le Centre communal d'action sociale de Carquefou -CCAS- et à 50% par le Crédit Municipal de Nantes).

Les dossiers sont constitués par le CCAS qui prend en charge les frais de dossier.

L'objectif est de permettre aux plus fragiles de bénéficier d'une nouvelle opportunité d'insertion sociale et de bénéficier d'un accompagnement par le CCAS dans la mise en place de leur projet.

Six dossiers ont ainsi été soumis à étude en 2010.

▶ Annabelle Duval - a.duval@mairie-carquefou.fr

▶ LA SANTE S'INVITE AU DEBAT

Observatoire des ondes électromagnétiques à Bourges

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/bourges-observatoire-ondes.jpg>] Dans le cadre de son Agenda 21, et afin de répondre aux questions récurrentes des Berruyers sur les problématiques liées aux antennes de téléphonie mobile, la **ville de Bourges** a souhaité créer un Observatoire des ondes électromagnétiques.

Cette action, lancée le 1er décembre 2010, a trois principaux objectifs : diffuser de l'information autour de la thématique des ondes électromagnétiques (études scientifiques, réglementation, localisation des antennes, etc.) ; coopérer avec les opérateurs de téléphonie mobile afin de maîtriser les projets d'implantation d'antenne relais, notamment à proximité des crèches et des écoles ; réaliser gratuitement des mesures chez les gens.

Quatorze types d'ondes sont ainsi mesurés (téléphonie mobile, wifi, téléphone sans fil, radio, etc.).

Cela permet de sensibiliser les habitants sur la multitude d'ondes qui les entoure et les gestes simples à réaliser pour réduire le niveau d'exposition chez eux.

63 mesures ont été réalisées depuis six mois (chez des particuliers et dans des bâtiments communaux) et toutes respectent scrupuleusement les niveaux réglementaires.

Parallèlement, la Ville de Bourges participe à l'expérimentation du ministère du Développement durable sur les ondes électromagnétiques (volet concertation).

▶ Anne Paepegaey - anne.paepegaey@ville-bourges.fr

Orléans participe au Grenelle des ondes

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/orleans.jpg>] La **ville d'Orléans** est engagée depuis 2006 dans une démarche d'Agenda 21 où la transparence et la participation revêtent une grande importance.

Elle fait aujourd'hui partie des 11 villes sélectionnées par le ministère de l'Ecologie pour participer au « Grenelle des ondes ».

Il s'agit de définir et d'expérimenter de nouvelles procédures de concertation et d'information par rapport à l'exposition aux ondes, qui suscitent des questions légitimes en lien avec la santé et l'environnement.

Depuis 2007, les projets d'implantation à Orléans des différentes installations sont présentés aux habitants du

quartier concerné lors de réunions publiques.

Une de ces réunions a été organisée en octobre 2010 concernant un immeuble sur lequel sont installées 12 antennes relais.

Suite à quoi, une enquête santé-environnement a été décidée, sur la base d'une cellule interdisciplinaire mise en place par l'Agence régionale de santé, avec l'Institut de veille sanitaire, des habitants, l'OPH Orléans et la Ville.

Les comptes-rendus des réunions de cette cellule, ouverte aux citoyens, seront disponibles sur le [site Internet de la ville](#).

▶ Jonathan Morice - jmorice@ville-orleans.fr

▶ **INFORMER, SENSIBILISER, EDUQUER**

Guide Handirondissement des Alpes de Haute-Provence

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/alpes-de-haute-provence-guide-handirondissement.jpg>]Le **Conseil général des Alpes de Haute-Provence** s'affiche comme un acteur de la préservation et de la protection de l'environnement.

Il s'est engagé également dans des actions en faveur des personnes handicapées qui apprécient les activités de pleine nature.

Dans la poursuite de cette politique inscrite à son Agenda 21, le département veut aujourd'hui favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux espaces naturels sensibles. Le nouveau guide *Handirondissement* a été conçu dans ce but. Il présente le contexte, les enjeux et la problématique de l'accessibilité et de la protection des sites.

Il met également en lumière et en image des aménagements réussis, des chiffres clés et des exemples d'outils d'interprétation adaptés aux personnes handicapées, à partir de trois exemples de milieu : les sentiers, les points de vue et les zones humides.

Les objectifs de ce guide sont d'accompagner les porteurs de projets/aménageurs dans leur démarche de mise en accessibilité des sites naturels, de susciter auprès d'eux l'émergence de nouvelles idées en les sensibilisant à la problématique du handicap et de renforcer l'importance de la prise en compte de l'accessibilité dans tout projet.

[A télécharger](#)

▶ Dany Bourgeon - dbourgeon@mariedouince-consultant.fr

Thermographie aérienne en Seine-Saint-Denis

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/seine-saint-denis.jpg>]Le **Conseil général de Seine-Saint-Denis**, engagé de longue date dans une démarche de promotion du développement durable, s'est doté d'un Agenda 21 en 2009.

L'année 2010 a été l'occasion d'en faire le bilan un an après son approbation par l'assemblée départementale.

Parmi les actions phares de cette année figure la réalisation d'une thermographie aérienne départementale.

Les images infrarouges permettent de visualiser les déperditions de chaleur des toitures sur l'ensemble du territoire départemental.

La thermographie aérienne constitue également un outil de sensibilisation visant à aider les propriétaires et les collectivités dans leur décision d'engager un diagnostic approfondi ainsi que d'éventuels travaux d'isolation de leurs bâtiments.

Il s'agit du premier projet de ce type porté sur un territoire aussi grand en France.

Cet outil de sensibilisation est proposé gratuitement aux collectivités et doit contribuer à développer le Conseil en énergie en Seine-Saint-Denis.

Il s'inscrit également dans les actions prioritaires du Plan climat énergie départemental.

▶ Christine Galland - cgalland@cg93.fr

Exposition participative à Olivet

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/olivet.jpg>] Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21 en 2010, la **ville d'Olivet** a développé plusieurs outils de concertation afin de faciliter le recueil des contributions.

Après le blog en début d'année (<http://blog.agenda21.olivet.fr>), un film durant l'été, c'est une exposition participative qui a été proposée aux olivetains en septembre.

Profitant de l'affluence du forum des associations - puis d'autres manifestations jusqu'à l'automne - la mairie a exposé sur panneaux les contributions des acteurs du territoire et a demandé aux participants de donner leur avis.

Les visiteurs étaient invités à apposer à côté des contributions des petits autocollants J ou L.

Cette activité a permis aux élus et aux agents de rencontrer de nouveaux acteurs du projet et d'échanger sur leurs attentes.

▶ Nicolas Viard - n.viard@mairie-olivet.com

L'Odcvl : une mallette pour manger durable

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/odcvl.jpg>] 2010 a été pour l'Agenda 21 de l'association **Odcvl** (comptoir de projets éducatifs) l'année du collectif : 894 salariés en période de vacances et 157 permanents ont été sollicités à différents niveaux sur dix actions réalisées au total (somme mobilisée : 8 400 euros).

C'est également l'année de la nouveauté du côté de l'éducation à l'environnement, cœur de métier de l'association, avec la création d'une nouvelle malle pédagogique « Ecol'O'Conso » sur la consommation durable.

Quatre mallettes - agriculture locale, revente biologique, hard-discount, vente de marques - et des modules « produits de saisons » et « équilibre alimentaire », composent un atelier proposant aux groupes d'enfants de faire leurs courses pour un déjeuner..

L'objectif est de faire découvrir aux enfants comment mieux consommer et choisir les produits de la vie quotidienne tout en limitant l'impact sur notre environnement.

Les phases de création, de conception et de mise en route de cet outil se sont étendues de janvier à novembre 2010.

▶ Laurence Duprat - consultante@odcvl.org

▶ **VIVE LA JEUNESSE !**

La Cub : guide pratique de l'Agenda 21 scolaire

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/cub-guide-agenda-21-scolaires.jpg>] Depuis la rentrée 2006, et dans le cadre du dispositif « Les juniors du développement durable », la **Communauté urbaine de Bordeaux** (Cub), avec l'appui de l'association Creaq (Centre régional d'éco-énergétique d'Aquitaine), accompagne les équipes pédagogiques et tous les acteurs souhaitant s'engager dans la démarche d'Agenda 21 scolaire dans les 27 communes du territoire.

En 2010, après avoir réalisé une étude sur le sujet, elle publie un *Guide pratique de l'Agenda 21 scolaire* qui s'alimente des témoignages des 19 écoles pilotes expérimentant la démarche d'Agenda 21 scolaire depuis cinq ans sur le territoire.

Leur contribution a abouti à des pistes de réflexions et des outils gratuits téléchargeables sur Internet.

Après une description de l'engagement de la Cub dans l'éducation au développement durable, ce document, qui n'est pas une compilation de principes, se nourrit du travail des écoles ayant bâti leurs propres règles.

Les retours d'expériences sont ainsi déclinés selon les grandes étapes de la mise en place d'un Agenda 21 scolaire : le comité de pilotage, la sensibilisation des acteurs de l'école, l'élaboration du plan d'actions et son évaluation.

Le guide présente ensuite les dix règles en or pour réussir la démarche, pour finir sur des témoignages d'acteurs.

▶ [Télécharger le guide](#)

▶ Stéphanie Baltardive - sbaltardive@cu-bordeaux.fr

Hauts-de-Bièvre sensibilise ses écoliers

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/hauts-de-bievre.jpg>] Une action pilote de l'Agenda 21 de la **Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre** (Île-de-France) est destinée à sensibiliser le public scolaire. Mise en place depuis l'année scolaire 2006-07 et basée sur le volontariat des enseignants, elle a concerné à ce jour 3 700 enfants des écoles élémentaires.

Les associations Relief, CPN (connaître et protéger la nature) Val de Seine ainsi que le Cemagref, le CNRS, **LPO** et Météo France notamment sont partenaires de cette initiative.

Sept thèmes sont proposés aux enseignants : l'énergie et le réchauffement climatique, l'air, les déchets, la biodiversité, l'eau, le son, l'alimentation.

Chaque classe bénéficie d'un minimum de quatre demi-journées d'ateliers, réparties dans l'année.

A Antony, par exemple, une classe encadrée par le CPN et en partenariat avec la Ville a initié un chantier de réhabilitation de la mare d'un petit bois urbain en 2009-10 (Bois de l'aurore).

Pour aller plus loin, les enseignants désireux de s'informer sur les actions de type Eco-Ecole ou Agenda 21 scolaires reçoivent un appui.

Afin de valoriser le travail des écoles, une Semaine du développement durable vient ensuite clôturer les ateliers en juin.

Les enfants réalisent alors une exposition avec l'aide d'artistes plasticiens, et participent à des rencontres, animées par des scientifiques, au cours desquelles chaque classe découvre le travail réalisé par les autres classes.

▶ Line Chokron - l.chokron@agglo-hautsdebievre.fr

L'Agenda 21 jeunesse de la ville de Marseille

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/marseille-agenda-21-jeunesse.jpg>] Dans le cadre de l'Agenda 21 jeunesse de la **ville de Marseille**, un centre d'éducation à l'environnement, ENJEU (Environnement jeunesse), a été inauguré en septembre 2010 pour offrir aux jeunes Marseillais des supports pédagogiques interactifs.

Située aux portes des Calanques, cette structure aborde différents sujets à travers des ateliers éducatifs.

Elle est composée de cinq salles consacrées à cinq thèmes : eaux, déchets, énergies renouvelables, risques urbains et biodiversité.

De plus, les aménagements extérieurs permettent aux enfants de visualiser des applications concrètes : un jardin aromatique pour découvrir les senteurs, un système photovoltaïque et une éolienne pour tester les énergies renouvelables.

Des bacs à compost, une table d'orientation et une mare pédagogique complètent le dispositif.

Cette structure municipale a reçu durant l'année scolaire 2009/2010 plus de 8 000 enfants des écoles primaires et plus de 3 500 des équipements sociaux de proximité.

▶ Lucien Louis - llouis@mairie-marseille.fr

Echophylle accompagne les Agenda 21 scolaires

[<http://www.comite21.org/imgs/2011/infos-21-janvier/echophylle-vivacites.jpg>] En 2010, Ecophylle (Réseau **Vivacités** Île-de-France), a été missionnée par la municipalité de Puteaux sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'Agenda 21 scolaire de l'école primaire Marius Jacotot.

Dans sa mission d'accompagnement de l'Agenda 21 scolaire, Ecophylle organise et anime les comités de pilotage et les six réunions de concertation. L'association a aussi assuré l'élaboration du diagnostic ainsi que des séances de sensibilisation à la démarche et aux enjeux du développement durable dans les 22 classes de l'établissement.

Ecophylle a formé les éco-délégués pour les préparer à vivre leur rôle tout particulier dans l'école.

Une formation pour les adultes a permis aux parents, enseignants et agents municipaux de mieux comprendre les étapes de l'Agenda 21 scolaire.

Les plans d'actions sur cinq ans de l'Agenda 21 de l'école Jacotot seront présentés officiellement lors de la Semaine du développement durable en avril 2011.

▶ Brigitte Vigroux - bvigroux@ecophylle.org

Post-scriptum :

Comité 21, le réseau des acteurs du développement durable



Le Comité 21 est un réseau d'acteurs engagé dans la mise en oeuvre opérationnelle du développement durable. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en oeuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains ...), institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias. Ce réseau de plus de 400 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète. Le PNUE et le PNUD en sont membres de droit.

Trois objectifs :

- **Réseau par excellence** : en animant une plateforme d'échanges et d'innovation au service du développement durable, alimentée par l'expertise et la diversité de ses adhérents ;
- **Conduite du changement** : en offrant des outils pratiques et des services pour aider ses adhérents dans la mise en oeuvre du développement durable ;
- **Innovation et prospective** : en s'efforçant d'être un élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable. A ce titre, le Conseil d'administration a décidé de constituer un Comité de prospective, présidé par Bettina Laville, composé d'experts, d'économistes et de philosophes, lui permettant de nourrir ses travaux.

Trois axes de travail :

- Accompagner **l'éducation au développement durable** ;
- Ancrer le **développement durable dans les territoires** ;
- Promouvoir un **développement économique responsable** et un **tourisme durable**.



132 rue de Rivoli - 75001 Paris
tél. : 01 55 34 75 21 - fax : 01 55 34 75 20
comite21@comite21.org

▶ agenda21france.org

▶ comite21.org

▶ [Rechercher toute l'info du Comité 21 disponible sur CDURABLE.info](#)